

www.ferc.cgt.fr

LE LIEN

Trimestriel 1 € - n° cppap 0315 S 05498 JUIN 2012 N° 171



Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

SOMMAIRE

- 2 > FJT - AFPA
- 3 > Éditorial
- 4 > Actualité
 - Lettre ouverte
 - à François Hollande
- 7 > 50^e congrès confédéral
- 8 > Formation professionnelle
- 10 > Publicité MACIF
- 11 > Santé au travail
- 12 > Élections TPE
- 14 > Numérique
- 17 > LGBT
- 18 > Ecoles d'architecture
- 20 > Retraités
- 24 > Pub GNP

www.ferc.cgt.fr

Email : ferc@cgt.fr

Foyers de Jeunes Travailleurs

En 2013, on collectera l'ensemble des résultats des élections professionnelles pour mesurer la représentativité de chaque organisation syndicale.

De cette mesure de représentativité découle la possibilité pour chaque organisation d'être à la table de négociation, de signer un accord de branche ou de s'opposer à un accord signé par d'autres organisations.

Découlent aussi des moyens financiers ...

Pour le moment, dans les FJT, nous n'avons que des indicateurs partiels, un indice toutefois...

Pour la première fois, depuis plus de 25 ans, la CGT est devenue la première organisation syndicale de l'ALJT (Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs).

Gageons que cette victoire en appelle d'autres !



Le Lien

Directeur de publication : Richard Béraud • N° CPPAP 0315 S 05498
Trimestriel 1 € • FERC-CGT - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Imprimerie : Rivet Presse Edition



A F P A

Un besoin d'actes rapides et significatifs des pouvoirs publics !

La démission, annoncée le 6 juin 2012, du Président de l'AFPA, Jean Luc Vergne témoigne de la gravité d'une situation qui appelle des décisions rapides du gouvernement.

Les difficultés de tous ordres que traverse l'AFPA résultent pour l'essentiel de la déstabilisation et de l'étranglement financier délibérément mis en œuvre par l'Etat, sous la présidence Sarkozy.

Le nouveau gouvernement doit, sans attendre, prendre toutes les décisions nécessaires afin de permettre à l'AFPA, qui appartient au premier cercle du Service Public de l'emploi, de disposer des moyens de jouer son rôle de formation des salariés des plus faibles niveaux de qualifications et des demandeurs d'emplois. Personne ne comprendrait qu'à un moment où les besoins de formation sont immenses, où le chômage continue sa progression, le gouvernement poursuive le bradage de cet outil performant qu'est l'AFPA.

L'Etat est l'une des quatre composantes fondatrices de l'AFPA représentées dans la gouvernance. Avec les collectivités régionales, il constitue l'essentiel des donneurs d'ordre et des financeurs de l'activité de formation : sa responsabilité sur l'avenir de l'AFPA est décisive.

Le communiqué commun du Ministre du travail et du Président de l'Association des Régions de France affirmant leur volonté d'agir ensemble pour " sécuriser l'accès aux financements et offrir un nouveau cadre stratégique à l'AFPA " témoigne d'une salutaire prise de conscience.

Elle doit se traduire dans des actes rapides, faute de quoi la démission du Président de l'AFPA ne serait qu'annonciatrice d'une crise profonde privant les pouvoirs publics et les salariés d'un outil performant et efficace en terme de formation de certification et de retour à l'emploi.

Déclaration confédérale du 7 juin 2012

Infléchir les orientations futures du gouvernement

Depuis ce dimanche 6 mai 2012, la chape de plomb qui pesait lourdement ces dernières années semble tout à coup singulièrement plus légère. Sans illusions et avec toute la circonspection que nous recommandons l'expérience passée, le départ de Nicolas Sarkozy de la présidence de la République et l'éloignement de la proximité immédiate du pouvoir des forces réactionnaires qu'il représentait, créent les conditions d'un possible renouveau.

Déjà des mesures ont été prises ou sont annoncées, pêle-mêle retenons l'élargissement des possibilités de départ à la retraite à 60 ans, le coup de pouce au SMIC, l'abrogation de la circulaire Guéant sur les étudiants étrangers, la majoration de l'allocation de rentrée scolaire 2012, des mesures d'urgence pour la rentrée 2012 - création de 1000 postes, réécriture de la circulaire de rentrée, abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants - ...

De même, les 9 et 10 juillet est annoncée une conférence sociale qui abordera les cinq enjeux et défis à relever selon le gouvernement : l'emploi, notamment la situation des jeunes et des seniors, le redressement productif, les rémunérations et le pouvoir d'achat, les services publics, enfin la protection sociale et les retraites.

Cette série d'initiatives, qui provoque manifestement une certaine satisfaction dans l'opinion, ne sera pas suffisante pour répondre aux fortes impatiences du monde du travail, surtout si les débats restent " *enfermés dans le carcan d'un cadre économique qui resterait pour l'essentiel inchangé* ".

Car " *les réformes dites structurelles engagées ces derniers mois dans les différents pays européens avec en toile de fond l'objectif d'assainissement budgétaire sont de nature à détériorer la situation des salariés, des chômeurs et sont à contre-courant des mesures nécessaires au rétablissement économique et social* ", relèvent divers instituts de recherche.

Et il est vrai que, à ne considérer que nos secteurs et sans être exhaustif, l'inquiétude demeure tant aux MJC, où la période d'observation a été reconduite pour quatre mois, qu'à l'association Actisce où les salariés en lutte sont en attente de la décision du tribunal des prud'hommes concernant le licenciement de l'un

d'entre eux et la levée de leurs sanctions.

Il en va de même pour les salariés des Greta qui contestent la loi Warsmann, sur laquelle le ministre ne semble pas vouloir revenir, mais aussi pour ceux de

l'Alfpa confrontés au risque d'une mise en cessation de paiement de l'association ce qui ouvrirait un potentiel plan social... L'heure n'est donc pas à relâcher les mobilisations.

À cela s'ajoutent les annonces, tant à l'Éducation Nationale que dans le Supérieur et la Recherche, de concertations devant conduire à de nouvelles lois d'orientation dans ces domaines.

Elles doivent nous conduire à affiner nos propositions et revendications, à débattre avec les salariés et construire les mobilisations qui permettront d'infléchir les orientations futures du gouvernement.

" L'heure n'est donc pas à relâcher les mobilisations. "

► Par Richard Béraud

Lettre ouverte à François HOLLANDE

Montreuil, le 23 mai 2012

Monsieur François HOLLANDE
Président de la République
Palais de l'Élysée
75008 PARIS

Monsieur le Président,

Le 15 mai dernier, rendant hommage à Jules Ferry, vous avez réaffirmé la place centrale de l'École, facteur d'émancipation mais aussi d'égalité républicaine, en insistant notamment sur l'égalité des droits de chacun qui doit conduire à l'intégration de tous...

Ces premiers mots étaient nécessaires et, pour notre organisation, répondent à la politique d'exclusion dans laquelle le gouvernement précédent s'est déshonoré en conduisant une chasse aux enfants sans papiers, en les condamnant à l'expulsion. La circulaire Guéant qui s'applique aux étudiants étrangers a d'ailleurs participé de la même logique et est tout aussi déshonorante.

Pour la FERC CGT, l'accès au monde de la connaissance ne s'arrête pas à l'École et si un projet éducatif ambitieux pour notre pays doit s'étendre de la maternelle aux études supérieures, il se doit de prendre en considération l'Éducation Populaire, la Formation Professionnelle et la Recherche Publique et bien évidemment la Culture.

Ces services publics, qui par essence ne peuvent être soumis à des critères de rentabilité et de concurrence doivent être développés et promus dans notre société. Ils représentent un investissement pour l'avenir. Ignorer ce précepte conduit à créer un coût social, inscrit dans le futur, bien plus consé-

quent que les " économies " réalisées en supprimant des emplois au motif de réduire la dette publique.

Cet investissement doit porter sur des moyens humains et financiers, sur la formation des personnels et sur la recherche pédagogique. Ces trois axes sont indissociables. Ils doivent conjuguer l'intérêt individuel avec l'intérêt collectif de la Nation.

Égalité, mixité, laïcité, instruction, apprentissage de la citoyenneté : principes vivants

Ces principes sont une vision de l'École que nous partageons avec vous. Mais pour que l'École de la République porte ces valeurs, il est impératif de revenir sur certaines contre-réformes qui les ont mises à mal.

La maternelle, exception française et facteur de sociabilisation, doit retrouver sa place et doit permettre d'accueillir l'ensemble des enfants de 3 ans et ceux de 2 ans dont les familles le souhaitent.

La " réussite éducative " passe par un socle commun redéfini : " smic éducatif " dans sa conception actuelle, il doit au contraire garantir une formation de haut niveau, dans sa plus large acception éducative et culturelle, à l'ensemble des élèves.

La " réussite éducative " doit s'accompagner de la mise en place de dispositifs spécifiques distincts en faveur des territoires délaissés.

La mixité scolaire doit être réaffirmée : cela passe par une refondation de la carte scolaire mais aussi une politique de la ville et de l'aménagement du territoire repensée globalement. La mixité

scolaire ne passera que par la mixité sociale.

La " réussite éducative " c'est aussi l'égalité de traitement des trois voies de formation au lycée : générale, technologique et professionnelle. Toutes doivent rester dans le giron de l'Éducation Nationale.

La revalorisation de la voie professionnelle est un axe important d'un projet éducatif ambitieux. Elle doit s'accompagner d'un service public d'orientation efficace, véritable outil d'aide à la promotion sociale qui tienne compte des aspirations individuelles, permettant à chacun d'aller aussi loin qu'il le souhaite. L'orientation ne doit plus se faire par défaut et ne doit pas intervenir trop tôt dans la scolarité.

Des moyens d'être fidèle à sa vocation

Pour que réussisse un projet éducatif ambitieux, il est impératif que les personnels qui s'y emploient soient soutenus par l'État. Cela passe par une reconnaissance statutaire du travail collectif et par la prise en compte de leurs nouvelles missions.

Pour la FERC CGT, le maintien et l'amélioration du statut général de la fonction publique, tout comme la revalorisation de la carrière des personnels de la communauté éducative sont des points fondamentaux qu'il faut améliorer.

Aujourd'hui, l'attractivité du métier d'enseignant est plus que mise à mal comme le prouve le fait que dans cinq disciplines le nombre de candidats aux concours soit inférieur au nombre de postes à pourvoir. Il faut une réelle revalorisation du métier qui passe par une meilleure rémunération mais aussi par une formation initiale de qualité.

Nous approuvons votre volonté de recréer une véritable formation des maîtres. Elle ne se fera qu'en revenant à un double axiome : allègement du temps des stagiaires devant des classes et formation pédagogique.

Mais la formation doit se poursuivre tout au long de la carrière des personnels. Le droit à la formation continue doit être reconnu et renforcé. Ainsi le DIF doit permettre d'accéder à des qualifications supplémentaires en lien ou pas avec le métier d'origine.

Si des personnels correctement formés sont une absolue nécessité, il est tout aussi impératif qu'ils soient en nombre suffisant. Le dogme de la suppression " d'un fonctionnaire sur deux " a fortement déstructuré le monde de l'éducation.

Les 60 000 emplois que vous avez promis ne seront qu'un minimum pour assurer le bon fonctionnement du système éducatif. Il est nécessaire d'opter pour un recrutement d'emplois statutaires à hauteur de besoins pour réaliser l'École de la réussite de tous.

L'enseignement supérieur et la recherche

Indissociables, l'Enseignement Supérieur et la Recherche produisent le socle de connaissances nécessaires aux progrès humains et les qualifications supérieures dont le pays a besoin pour garantir son avenir. Ils doivent donc répondre aux besoins de l'ensemble de la population, au développement social et économique du pays. Dans le contexte de la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne ces secteurs ont connu de nombreuses mutations : Pacte pour la Recherche en 2005, loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) en 2007, Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI) en 2009.

Ces textes trouvent leur prolongement dans la mise en place des Alliances et Consortium ainsi que dans la réorganisation régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche autour d'une dizaine de grands pôles dits " d'excellence ", qui concentrent l'essentiel des moyens.

Pour notre organisation, elles remettent en cause la conservation du caractère national des diplômes mais surtout l'égalité d'accès aux formations de l'enseignement supérieur pour tous les bacheliers et sur tout le territoire.

Elles mettent en œuvre un dispositif d'orientation sélective voire une sélection sociale qui portent atteinte à la gratuité de l'Enseignement Supérieur, garantie d'une égalité d'accès du plus grand nombre.

De même, elles nuisent au développement d'une recherche publique (fondamentale ou finalisée) non lucrative dans des organismes nationaux de recherche, une recherche qui doit contribuer au développement des connaissances et répondre aux besoins de toute la population, contre la pression des intérêts privés.

Dès lors, c'est d'une politique nationale accompagnée de financements pérennes dont nous avons besoin dans ces champs de la connaissance.

Le troisième acte de la décentralisation ne pourrait se satisfaire de revenir sur la seule gouvernance des Universités et de déboucher sur leur régionalisation, ce sont la LRU et le Pacte pour la Recherche qui doivent être abrogés.

Éducation populaire, une autre démarche pour devenir citoyen

Nous sommes satisfaits que l'Éducation Populaire prenne sa place au sein d'un nouveau ministère. Il ne vous aura pas échappé que le monde associatif souffre, que de nombreux employeurs

se comportent comme des patrons " voyous " et que les conditions de travail des salariés se sont fortement dégradées. Ainsi le montrent les luttes au sein de la Fédération Française des MJC, mais aussi d'Actisce à Paris.

Les récentes politiques publiques conduisent les associations à se transformer en " simples opérateurs " les contraignant à développer un activisme qui relève plus de la consommation sociale ou culturelle que de l'Éducation Populaire même s'il est vrai que bon nombre d'associations et de fédérations d'Éducation Populaire ont, d'elles-mêmes, choisi d'emprunter le chemin de l'adaptation et de la marchandisation.

Ceci conduit à la mise en concurrence des associations d'Éducation Populaire, concurrence qui porte de moins en moins sur des options idéologiques, mais sur la conquête de nouveaux publics, sur l'attribution de nouveaux marchés.

Pourtant, dans un contexte de déstructuration de la société et de perte de repères structurants, l'éducation populaire constitue une réponse moderne et adaptée aux défis du vivre et faire ensemble. Les formes d'engagement et de prise de responsabilité que continuent de promouvoir, au travers la loi de 1901, les associations d'Éducation Populaire, font preuve quotidiennement de leur pertinence. Il faut donc que l'État leur apporte un réel soutien et aide à leur développement dans le respect de leurs principes fondateurs.

Éducation, émancipation mais aussi accès à l'emploi

Les propos tenus pendant la campagne et les prises de positions de certains de vos soutiens laissent entendre que vous souhaitez mettre un terme à

la casse des organismes publics de formation professionnelle. Le démantèlement de l'AFPA, la restructuration du CNAM, la transformation à marche forcée des GRETA en GIP doivent cesser.

Notre organisation revendique la création d'un grand service public de la Formation Professionnelle, de la Qualification, de la Certification et de l'Oriente-pilote par l'Etat. Il se structurerait à partir de la mise en place dans chaque région, à travers des partenariats et en complémentarité de l'offre de formation de l'ensemble de ces organismes de service public, de plates-formes de service public régional de la formation tout au long de la vie, incluant l'orientation et fondées sur l'accessibilité, l'égalité, la gratuité, la pérennité et la transparence.

Ce service répondrait aux besoins exprimés par les usagers en maximisant l'accompagnement, en développant l'offre de formation qualifiante, la validation de l'expérience et l'accès à un emploi qualifié durable. Il dépasserait les " jeux de concurrence " face aux instances chargées des politiques d'emploi et de formation professionnelle, n'enlevant rien aux Conseils Régionaux mais obligeant les décideurs à s'entendre en amont, plutôt qu'à laisser les organismes publics devenir des enjeux électoraux tout en étant placés dans un champ concurrentiel.

Pour une politique publique de la Culture

L'éducation et la connaissance nécessitent une politique ambitieuse pour la Culture. L'Etat doit être un opérateur culturel au service de tous. Il est essentiel de réinstaurer un service public de la culture résolument consacré à l'émergence d'une société de progrès, émancipée, rassemblée, plus juste et plus démocratique.

En effet, ce ministère, à l'instar de l'ensemble des services publics, sort fortement affaibli de ces cinq années de RGPP.

Pour relancer son développement, ce sont de réels efforts budgétaires avec un financement public au-delà du " mytique " 1% du budget de l'Etat, l'arrêt de la RGPP, le soutien aux initiatives publiques et la mutualisation des moyens budgétaires des musées nationaux qui doivent être mis en place. C'est aussi stopper l'externalisation de certaines missions à des structures de droit privé et en réintégrant celles qui l'on déjà été. Pour notre organisation il faut renforcer les liens entre les politiques éducatives et culturelles.

" Aux professeurs des écoles, aux enseignants du secondaires, aux universitaires, aux chercheurs, à tous les agents [...] qui ont fait le choix de servir la connaissance et d'éveiller les consciences [...] vous êtes au service de la France "

Pour que l'ensemble des personnels sentent leurs missions confortées, il est nécessaire que leurs métiers soient revalorisés. Conditions de travail dégradées, précarité, mépris, harcèlement, stress au travail et maladies professionnelles sont devenus monnaie courante dans les services publics.

Une véritable politique de management a été mise en place pour rendre " rentables " des secteurs qui n'ont pas vocation à l'être. Discriminations, stigmatisations, n'ont pas cessé durant le dernier quinquennat.

Au-delà de l'égalité femme-homme, il est essentiel de lutter contre l'ensemble des discriminations, qu'elles touchent les personnels ou les usagers.

La précarité qui touche de nombreux secteurs doit cesser. Les personnels doivent être recrutés sur les emplois statutaires ou en CDI et les personnels précaires doivent être titularisés ou cédés. Les ministères concernés ne doivent pas entraver le processus engagé.

Dans tous les secteurs, il est impératif d'alléger les charges de travail des personnels, de reconnaître l'ensemble de leurs missions mais aussi d'améliorer leurs conditions de travail en mettant en place une véritable politique de " santé au travail ".

La perte de pouvoir d'achat dans ces secteurs a dépassé plus de 10% depuis 2000, notamment avec le gel du point d'indice. La revalorisation des métiers et des missions de service public doit aussi passer par une forte revalorisation salariale.

Monsieur le Président, vos propos, ceux tenus par les membres du gouvernement conduit par Jean-Marc Ayrault, éclairent l'avenir pour que tous bénéficient de l'accès au monde de la connaissance.

Nous resterons, malgré tout, vigilants et attentifs à l'ensemble des actions que vous conduirez dans ces domaines tout au long de l'exercice de votre mandat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Richard BERAUD
Secrétaire Général

Mandatements au 50^e congrès confédéral

Le 50^e congrès confédéral se tiendra du 18 au 22 mars 2013 à Toulouse.

La confédération a fait parvenir aux fédérations une première répartition des 1000 délégués, laquelle pourra être affinée en fonction d'arrivées tardives de FNI puisqu'elle se fait sur la base des chiffres de 2009/2011.

Fort du constat du 49^e congrès, où nous n'avions pas été en capacité de mettre en œuvre les objectifs de féminisation (seulement 36% de déléguées) et, en moindre mesure, de rajeunissement des mandatés présents, le CCN a rendu une délibération en février qui mettait en exergue la place des femmes et des jeunes de moins de 35 ans pour ce futur congrès. Il a ainsi été décidé d'atteindre la parité soit 500 déléguées et 20% de jeunes de moins de 35 ans.

Le but de la confédération n'est pas de demander à chaque fédération d'avoir la parité dans sa délégation mais de fixer des objectifs en fonction des champs de syndicalisation propres à chacune, certaines étant très peu féminisées (comme celles des cheminots ou des verres et céramiques) ou *contrario* fortement féminisées (comme santé action sociale, intérimaires).

La commission confédérale de mandatements rappelle aussi aux fédérations, comme précédemment, de travailler en étroite relation avec les territoires dans la désignation des délégués (car pour rappel, les UD n'ont pas de mandatement propre). La fiche de pré-mandatements devra porter un double accord de l'UD et de la fédération. Pour travailler à cette collaboration, outre des réunions nationales avec les responsables de chaque fédération, des réunions interrégionales ont d'ores et déjà été organisées et se poursuivront après les congés d'été.

La dernière Commission Exécutive Fédérale a étudié les chiffres qui nous étaient proposés.

La FERC se voit attribuer 41 délégués dont 2 retraités. Considérant nos secteurs de syndicalisation et leur fort taux de féminisation, la proposition de la confédération est de les répartir comme il suit : 31 femmes, 10 hommes et 8 jeunes de moins de 35 ans.

Pour rappel, au 49^e congrès la délégation fédérale se répartissait comme suit : 29 hommes, 12 femmes (soit 29%) et 5 de moins de 35 ans.

Les chiffres à atteindre semblent donc ardues à mettre en œuvre, d'autant que Cogitiel montre que nous avons " seulement " 48,7% de syndiquées et 12,6% de moins de 35 ans, mais il est indéniable que nous devons faire de réels efforts pour permettre la féminisation et le rajeunissement dans le cadre de notre vie démocratique.

Et malgré la difficulté, la direction fédérale s'est engagée à tout mettre en œuvre pour tendre vers les objectifs fixés. De même, si nous avons rappelé la difficulté de travailler avec l'ensemble des territoires au vu de notre mode de répartition, nos syndicats devront se mettre un maximum en relation avec les UD pour faire connaître leurs délégués.

La CEF a décidé de laisser l'UFR se charger des mandatements des deux camarades retraités, en veillant à ce qu'il y ait un homme et une femme. Pour les 39 délégués actifs, il a été décidé d'en attribuer un pour représenter l'ensemble des composantes n'ayant que peu de syndiqués, notamment tout le secteur associatif et un autre pour représenter l'ensemble de nos syndiqués isolés ou répertoriés dans les sections multi professionnelles.

Les 37 délégués restants ont été répartis proportionnellement en fonction du nombre de FNI et de cotisations correspondant à chaque composante, ce qui donne la répartition suivante :

21 pour la CGT Educ'Action,
3 pour FERC Sup,
2 pour l'UNCROUS,
4 pour le SNPEFP (désormais SNEIP, SNCA, SNPEFP),
1 pour le SNAFPA,
2 pour le SNTRS,
1 pour le SNINRA,
et 3 pour la CGT Culture.

La date buttoir pour faire parvenir le nom des délégués de chaque fédération est le 15 novembre 2012.

Cela laisse donc trois mois (si l'on enlève les deux mois de juillet et août peu propices aux rencontres syndicales) à nos syndicats pour organiser des réunions pour la désignation des délégués.

Cette désignation interviendra avant la parution du document d'orientation.

Le rôle du délégué est donc primordial. Il lui faudra être en capacité d'expliquer le texte, de montrer les différentes options proposées, de recueillir les avis et les amendements d'un maximum de syndiqués, sans pour autant être un stakhanoviste des réunions en amont du congrès, pour porter leur mandat de façon efficiente.

Lors du congrès, il devra assister aux débats pour défendre les amendements dont il est porteur et pour être en capacité d'évaluer les évolutions du texte en fonction de ceux-ci.

Pour finir, il devra pouvoir relater les travaux du congrès auprès de syndicats qu'il aura représentés voire auprès de son UD.

Formation Professionnelle, quelles perspectives ?

Au lendemain des élections présidentielles, 16 personnalités, élus politiques ou issues du monde de la formation et de l'insertion publiaient une tribune " Une qualification pour tous, un métier pour chacun " dans laquelle ils réaffirmaient la nécessité d'engager une nouvelle étape ambitieuse pour la formation professionnelle 40 ans après la loi fondatrice du 16 juillet 1971.

Ces auteurs rappellent l'urgence de mettre fin au démantèlement du service public de l'orientation, de la formation et de l'emploi : " *Nous devons engager la construction progressive d'un droit pour tous à la qualification, à la reconnaissance des acquis de l'expérience et à la mobilité protégée des transitions professionnelles.*

Un droit à la formation initiale différée sera mis en place et il faudra créer une véritable sécurité sociale professionnelle..."

Ils souhaitent par ailleurs la mise en place rapide de véritables services publics régionaux de la formation dans le cadre du nouvel acte de la décentralisation, renforçant ainsi les compétences des régions en matière de coordination et de mise en œuvre des politiques d'orientation, de formation et d'insertion, l'État devant assurer pour sa part son devoir régalien normatif, notamment sur le respect du livre IX du Code du Travail.

Le propos n'est pas, au premier abord, si éloigné de la réflexion " *pour un Grand Service Public de Formation, de Qualification, de Certification et d'Orientation* " (1) que nous avons engagée depuis plusieurs années.

Rappelons que pour nous ce service public global à pilotage national doit reposer sur la complémentarité de l'offre de formation publique pour ouvrir des perspectives de parcours et de réponses à des besoins qu'ils soient structurellement importants ou plus ponctuels.

La constitution de filières liées aux champs professionnels, dans chaque région, offrirait des étapes dans le parcours promotionnel des salariés et ferait travailler en synergie les composantes du service public de formation dans la région.

Pourtant, diverses expressions politiques (ARF, Rapport Larcher) semblent devoir dessiner un avenir différent de celui que nous portons : ainsi, le pilotage de "la chaîne orientation/formation/emploi..." serait confié aux régions - la troisième phase de la décentralisation devant y aider - semblant *de facto* écarter le rôle majeur de l'État dans la définition des politiques d'éducation et de formation qui conduisent le citoyen de l'École à l'Emploi.

Or aujourd'hui, l'accent mis sur la délivrance du label " *Orientation pour tous* " dans le cadre de la mise en place du service public d'orientation favorise des regroupements d'organismes dont la pertinence et l'efficacité sociale de certains restent pour le moins à démontrer.

De même, la plus grande confusion existe entre les acteurs publics de la formation et de nombreuses questions restent en suspens dès lors que l'on observe que :

- les réformes de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire conduisent à une perte de 17 à 20 % d'élèves entre la seconde et la première année de bac professionnel ainsi qu'entre la première année et la terminale CAP (où elle est plutôt supérieure

à 20%) alimentant ainsi le nombre de sorties sans qualification.

- la concurrence s'exacerbe entre le Greta et l'Afpa au détriment de la qualité du service rendu, au détriment d'une cohérence à rechercher des parcours et offres de formation professionnelle ouverts par ces deux organismes, acteurs du service public.

Aujourd'hui, le Greta diffuse aussi selon certains territoires des titres du ministère du travail.

L'Afpa s'engage aussi sur le terrain de l'apprentissage sur certaines régions au risque de voir se confondre formation initiale sous statut d'apprentis et formation continue.

Le Cnam signe une charte avec la Conférence des Présidents des Universités pour limiter la concurrence avec ces établissements, et engage une coopération avec le Greta sur les 1^{ers} cycles de formation et mène une réflexion sur les demandeurs d'emploi.



Toutes ces mutations s'opèrent dans le cadre d'une marchandisation de la formation professionnelle, les régions s'étant, suite à la diminution des subventions publiques, enfermées dans la logique de l'appel d'offre alors que cer-

taines lois et directives européennes peuvent permettre la subvention pour des actions de formation.

Au regard des enjeux, il nous faut réaffirmer que la formation nécessite des financements pérennes, seuls à même d'être compatibles avec l'exigence de service public.

Aujourd'hui, face à l'absence de politique de la formation tant au plan national que régional, il y a nécessité à repenser un service public national de la formation à déclinaisons régionales pour répondre à l'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire, à l'accessibilité de tous à l'offre de formation.

Ce service public ne peut s'établir dans le cadre d'une économie de moyens comme nous y conduit la révision générale des politiques publiques (Rgpp).

En revanche, il doit s'élaborer à partir des besoins collectifs nationaux - participer à la cohésion sociale -, territoriaux - maintien d'un service public de proximité, d'une activité économique - entrepreneuriaux - avoir des salariés qualifiés...- et individuels - se réaliser, s'émanciper, se qualifier...- bien loin de ce que peut proposer actuellement Pôle Emploi par exemple, et s'appuyer sur des coopérations entre les divers acteurs publics de la formation.

Répondre réellement aux besoins individuels c'est :

- prendre en compte la diversité des publics, jeunes en formation initiale, jeunes sortant du système éducatif et décrocheurs, demandeurs d'emploi, salariés des entreprises, publics spécifiques.

- mener des actions d'accueil, d'information, d'orientation (AIO), d'accompagnement, de formation, d'insertion, de certification, de reconversion.

- reconstituer un service global tenant compte des spécificités de chacun et permettant à tous ceux qui ont une faible qualification d'accéder à la formation.

Mais c'est aussi garantir une rémunération pour tous ces publics.

Ainsi, les jeunes en formation initiale doivent recevoir une formation générale et citoyenne, diplômante et qualifiante. Elle doit s'accompagner d'actions de prévention contre le décrochage et d'aide à la réalisation de projet conduisant à terme à la recherche d'emploi qualifié avec une véritable formation qualifiante professionnelle.



En revanche, pour les 16 / 25 ans les actions de remotivation, de préparation à l'entrée en formation sont nécessaires.

L'accompagnement doit se structurer autour d'un service intégré comprenant l'hébergement et la restauration, la médecine du travail et l'assistance sociale, l'aide à la mobilité.

La formation est de même nature que pour les jeunes en formation initiale, mais elle s'élabore à partir d'une pédagogie spécifique.

Quant aux demandeurs d'emplois, le travail d'accompagnement, d'information et d'orientation doit se faire en liens avec les divers services sociaux.

Le soutien à la motivation et à l'engagement dans la formation doit tenir compte des acquis de la personne (bilan de compétences entre autre) et, le travail sur le projet individuel doit aussi garantir la qualification et l'emploi.

C'est bien l'accès à la qualification et non pas à une quelconque employabilité qui est recherché. Là aussi, le service intégré s'avère nécessaire.

Enfin, l'ensemble des salariés, les publics spécifiques doivent pouvoir, auprès des acteurs publics de la formation, recevoir conseils, information sur le droit à formation, et sur les organismes de formation.

Répondre à la diversité des besoins collectifs et individuels en orientation, formation, qualification, certification nécessite de travailler sur les complémentarités des divers acteurs publics sans entrer dans des logiques de mutualisation qui répondent avant toute chose à des logiques d'économie de moyens.

Cela est d'autant plus nécessaire qu'il semble urgent de redessiner les contours de la certification au moment où de nombreuses officines s'inscrivent sur ce champ.

Mais travailler sur les complémentarités va nécessiter d'établir des indicateurs d'utilité sociale des organismes et des formations pour vérifier que les politiques en territoire sont efficaces.

Dans ce cadre, il faut renforcer les moyens de contrôle des Institutions Représentatives des Personnels (IRP).

(1) Nos dossiers "dossier formation professionnelle de 2009."

Sur le site fédéral www.ferc.cgt.fr



LA MACIF VOUS ASSURE, LE SAVIEZ-VOUS ?

Adhérez, militez : vous êtes protégés !

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.
Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Document non contractuel. Garanties proposées sous réserve des exclusions mentionnées aux contrats.
MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Froid - 75037 Paris cedex 9.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**

Redonner un statut à la parole des travailleurs : Enjeu premier du devenir de notre syndicalisme

Le travail n'est plus un opérateur, un constructeur de la santé, il est devenu hautement pathogène. Nous sommes face un processus bien plus grave qu'une dégradation générale des conditions de travail dans l'ensemble du salariat.

Ce processus s'est construit sur la confusion entretenue entre le travail et l'emploi, sur l'invisibilité des atteintes liées au travail par la fragilisation, voire la liquidation des dispositifs de surveillance et de suivi de l'application de la réglementation, garants de l'intégrité physique et mentale des travailleurs : inspections du travail, médecines du travail et de prévention (bref, il s'agit de liquider les témoins, de les amputer de tout outil d'action et réaction).

C'est aussi la mise en cause radicale et systématique des droits à l'exercice syndical et à l'expression sur les conditions de travail, bref, à l'exercice de la démocratie sur tous lieux de travail.

Il trouve son ancrage dans toutes les réformes mises en œuvre ces dernières années. Elles ont construit un véritable étau social, organisé le chômage et la précarité, assénant ainsi le travail (dont les charges n'ont pas diminué) sur les épaules d'une seule tranche d'âge : les 30-45 ans. Le sous-emploi est devenu le pendant de la pénibilité du travail, celui de son intensification. Il nous faut relier ceci au fait que notre pays est le premier au monde en terme de productivité horaire, premier d'Europe quant aux suicides, à la prise d'antidépresseurs, au taux de cancers...

Ce processus est d'autant plus payant que la souffrance produite par des acteurs économiques privés, est assumée, prise en charge par la collectivité publique. Cela nous renvoie bien évi-

demment aux enjeux liés à la sécurité sociale, à la retraite, aux 35 heures etc.

Nous avons donc à penser le devenir, donc l'efficacité de notre syndicalisme dans un système idéologiquement triomphant, qui a déclaré la guerre au salariat. Il soigne sa vitrine, gangrène les valeurs sociétales en les remplaçant par celles de l'entreprise, gère et aliène par la violence, la séduction voire la terreur, éclate les intérêts des travailleurs, enferme la pensée, mène ses réformes au galop.

Historiquement, le syndicalisme s'est construit à partir de travailleurs très qualifiés qui ont d'abord voulu protéger leur vie, et non pas à partir de ceux qui ont constitué " l'armée de réserve " : les précaires, les privés d'emploi, donc, ceux que nous syndiquons peu. Résoudre cette dichotomie, c'est commencer à penser notre avenir.

Cela nous renvoie alors à des questions simples : comment, en tant que syndicats, dénonçons-nous les conditions de travail ? Comment utilisons-nous la réglementation qui impose d'adapter le travail à l'homme quand nous vivons au quotidien tout son contraire ? Comment construisons-nous la revendication et qui en est propriétaire ? Quel qualitatif et quantitatif de l'emploi, de notre statut de salarié dans le travail, si nos conditions de travail sont pourries ?

Des questions simples mais essentielles au regard de notre pratique syndicale qui tend à désarticuler en permanence le travail de l'emploi, pense trop souvent la revendication en rupture avec le vécu des travailleurs, la transformant en norme, en conception uniquement matérialiste... Bref, un syndicalisme qui ne protège plus suffi-

samment la vie et qui appelle, au final et de façon non consciente, à continuer de souffrir au travail.

L'enjeu, c'est de retrouver le syndicalisme de la page blanche, celui qui n'est pas propriétaire de la revendication. Celui qui va organiser de la discussion avec et entre les travailleurs, celui qui va faire le lien entre l'exercice du travail et ses dégâts, seul chemin, en dehors du rapport de force, pour pouvoir réinjecter de l'emploi et des garanties collectives, en toute légitimité au regard du droit.

Nous savons dire la nocivité des réformes mais mal démontrer ce que cela signifie pour ceux qui les subissent. Démontrer, c'est recréer des espaces de parole pour faire exprimer ce que chacun pense de son travail. C'est cesser de banaliser la souffrance, c'est entrer dans une dynamique de co-construction du lien travail, santé, emploi, donc redonner de la capacité de penser. Et là où la pensée redevient possible, l'action le redevient également.

Recréer du temps et de l'espace pour cette parole, c'est permettre la compréhension de ce qui se passe au travail, c'est redonner du sens et un statut à la parole des travailleurs. Cette parole ouvre une voie à la compréhension du travail réel, à l'émancipation. La transformation du syndicalisme est à ce prix.

Cette parole est l'outil de transformation du travail et de ses conditions d'exercice. C'est à ses côtés que nous pourrions mieux forger un syndicalisme, non seulement de résistance, mais de reconquête. Et le CHSCT se doit d'être au cœur de cette dynamique.

Les élections dans les TPE (Très Petites Entreprises), c'est parti !

De quoi s'agit-il ?

De la campagne électorale (encore une !) dans les "Très petites entreprises", c'est-à-dire les entreprises de moins de 11 salarié(e)s, pour y mesurer la représentativité des syndicats.

C'est la première fois que ces élections ont lieu et elles sont donc très importantes pour la CGT, si l'on considère que ce type d'entreprise représente 21% du salariat français (4,5 millions de salariés), un salariat qui est très peu syndiqué.

C'est un scrutin sur sigle et l'ambition de la CGT est d'obtenir un résultat supérieur à celui des dernières prud'homales de 2008 qui a vu notre syndicat conforté dans sa place de leader.

L'ambition de la CGT est surtout de proposer à ces salarié(e)s un syndicalisme de proximité, leur permettant de prendre en main la défense de leurs intérêts, individuellement et collectivement.

C'est pourquoi les unions départementales et les unions locales CGT - de

même que les Fédérations - sont mises dans le coup ! Un bon résultat dépendra de la mobilisation des syndicats, des militants et des syndiqué(e)s.

Les secteurs privés de la FERC sont bien entendu concernés :

- Le secteur associatif : les associations d'Education populaire : MJC, FJT, Ligues et F.O.L., Foyers ruraux, Francas, CEMEA, etc. Toutes les petites associations et notamment sportives. Les Maisons familiales rurales. Enfin, tous types d'associations de droit privé.

- Dans le secteur de l'enseignement et de la formation privés, ainsi que dans les CFA (Centres de formation d'apprentis), les salarié(e)s des TPE (salarié(e)s de droit privé), ainsi que les apprentis de plus de 16 ans sont appelés à voter.

- Votent tous les salarié(e)s de droit privé qui ont un CDD ou un CDI en cours, et qui ont au moins 16 ans.

L'enjeu pour la FERC est très important car ces élections vont permettre de développer la syndicalisation dans des secteurs où nous sommes peu ou pas implantés et où la syndicalisation est difficile.

Elles vont permettre de conquérir des droits, les mêmes pour tous les salarié(e)s et donc une représentation syndicale nouvelle dans ces TPE.

L'ensemble des syndicats, des militants de la fédération, responsable, se doit donc de mener la campagne électorale et d'aller au-devant des salarié(e)s des TPE, avec l'aide de l'interpro (UD et UL).

Pour ce faire il existe :

- Le carnet " APPRENTIS " réalisé par la confédération avec la participation de la Ferc.
- la presse CGT (NVO, presse fédérale, confédérale, etc.)
- les flyers (voir le site de la CGT, de la FERC et dans les unions locales)
- l'affiche électorale (voir les UD, UL).

Calendrier

- **Mai 2012** : Établissement des listes électorales
- **Au plus tard le 5 septembre 2012** : Confirmation des inscriptions
- **10 septembre 2012** : Publications des listes électorales TPE 2012
- **10 au 21 septembre 2012** : Dépôt des candidatures syndicales TPE 2012
- **8 octobre 2012** : Publication de la liste des candidatures sur sigles
- **3 au 23 novembre 2012** : Envoi des documents de vote

**DU 28 NOVEMBRE AU 12 DECEMBRE 2012 :
VOTEZ !**

(vote par correspondance ou électronique)

Très important :

voir le site

www.tpe2012.cgt.fr

et le site de la Ferc

www.ferc.cgt.fr



ÉLECTIONS 2012
28 NOV - 12 DEC

SALARIÉS DES PETITES ENTREPRISES

Pour nous, les **4,5 millions de femmes et d'hommes, salariés des 2 660 000 très petites entreprises** (- de 11 salariés) **c'est la première élection de ce genre.**

Par ce vote nous participerons à la désignation de nos représentants syndicaux. Nous voterons, comme dans toutes les autres entreprises, pour désigner l'organisation syndicale la mieux à même de nous représenter, la mieux à même de défendre nos intérêts dans toutes les négociations et précisément pour nos conventions collectives, à partir de nos revendications.



NOUS VOTERONS



Cette consultation sera aussi l'occasion d'exprimer par notre vote, **nos revendications.**

MÊMES DROITS POUR TOUS LES SALARIÉS

- Des salaires revalorisés à partir du SMIC brut à 1 700 €.
- Un 13^{ème} mois pour tous.
- Arrêt de la précarité résultant des temps partiels imposés, des CDD, de l'insuffisance de couverture sociale.
- Droit d'accès, au choix du salarié, à une formation qualifiante débouchant sur une évolution de la qualification, du travail, du salaire.
- Droits sociaux identiques à ceux des grandes entreprises (santé, prévoyance, culture, indemnités de congés, vacances ...).
- Égalité femme/homme, respect de notre dignité au travail (paiement de nos heures supplémentaires) ...

SYNDIQUONS-NOUS !

Notre parole, notre volonté de salariés des petites entreprises, seront mieux prises en compte, si nous nous organisons nombreux à la CGT. Allons plus loin, exprimons-nous tous les jours et pas seulement à l'occasion de litige, comme c'est souvent le cas, avec l'aide des permanences syndicales CGT. Construisons des syndicats professionnels et territoriaux de proximité, pour nous informer, nous conseiller, nous défendre, pour nous exprimer et conquérir de nouveaux droits.

Pour plus d'info

www.tpe2012.cgt.fr





SALARIÉS DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES POUR CONNAÎTRE NOS DROITS, L'UNION LOCALE CGT, C'EST TOUT DROIT !



POUR NOS DROITS, JAMAIS SEULS !
www.cgt.fr

Salariés de l'artisanat, des petits commerces, des petites associations, du secteur des professions libérales, des particuliers employeurs, nous travaillons pour une entreprise de moins de 11 salariés.

SALARIÉS DES PETITES ENTREPRISES AVEC LA CGT, PRENONS NOS DROITS EN MAIN !

➔ Nous sommes plus de **4 millions de salariés** aujourd'hui, qui travaillons dans de petites entreprises de moins de 11 salariés. Alors au quotidien, pour connaître, défendre et conquérir de nouveaux droits, **ne restons pas isolés !**

Négoциés par nos représentants syndicaux, notre convention collective et les accords de branches professionnelles nous donnent des droits et des avantages sociaux, **faisons les valoir !**

Construisons notre quotidien et décidons de notre avenir en prenant contact avec la CGT

www.cgt.fr

AVEC LA CGT, POUR NOS DROITS, JAMAIS SEULS !



Le Numérique éducatif : l'innovation comme alibi de la confiscation des savoirs

Après avoir à Montpellier, le 28 février 2012, vilipendé internet comme perturbateur de l'ordre scolaire, le candidat Sarkozy présentait le 17 avril un vaste plan numérique avec des propositions empruntées au Conseil National du Numérique (CNN), voire au plan Hollande ; il proposait notamment une " **plate-forme nationale d'éducation** " chargée d'éditer et de recenser les logiciels éducatifs ou encore " un grand plan de formation des professeurs au numérique ".

Quelques jours auparavant, François Hollande lançait l'idée d'un " bac numérique ". Nicolas Sarkozy s'est aussitôt approprié le concept en l'épichant à sa façon. Il souhaitait " la création d'un baccalauréat numérique, dont la préparation se déroulerait dans des " académies du numérique " sous contrat avec l'État, mais très largement " confiées à des professionnels ".

La préparation de ce bac comprendrait " une partie d'enseignement général et un enseignement numérique ".

Le contenu de ce baccalauréat serait construit " *par une commission professionnelle des technologies du numérique, rassemblant tous les experts du secteur, ainsi que des représentants de l'éducation nationale. Le principe de la formation en alternance y serait systématique* ".

Du côté du PS, Vincent Peillon annonçait le 30 mars " **un grand plan e-éducation** ". L'école doit " préparer au monde de demain ". Pour lui ce " grand plan pour la e-éducation " a aussi pour objectif de réformer les méthodes pédagogiques afin de lutter contre l'échec scolaire et développer l'autono-

mie des élèves. La production d'outils pédagogiques sera encouragée au sein de l'éducation nationale et avec des aides pour le privé. V. Peillon annonçait également la production de serious games.

Il proposait aussi **la création d'une " e-école publique ", une plate-forme unique, gratuite, publique,** centralisant les produits pédagogiques réalisés par l'éducation nationale et les grands établissements publics. Elle indexerait toutes les ressources et les proposerait en téléchargement gratuit aux enseignants et aux familles. Cette plate-forme " permettra une cohérence pédagogique ".

Dans le même temps, en réponse au CNN, Nicolas Sarkozy proposait que le CNDP et le CNED travaillent ensemble avec les producteurs de contenus pédagogiques pour produire une série d'applications numérisées gratuites qui permettent de consolider les savoirs de base de l'école : lire, écrire, compter. L'objectif est de créer une véritable plate-forme nationale d'éducation dont le CNDP aurait la responsabilité.

Ni chez Peillon, ni chez Sarkozy, les producteurs de contenus pédagogique ne sont identifiés. Il en est de même pour les producteurs des *serious games*. Gérer ou prendre la responsabilité d'une plate-forme de ressources ne signifie pas nécessairement produire ces ressources.

Le 1^{er} avril paraissait au JORF la circulaire Fillon du 29 mars " relative à l'efficacité des activités de publication de l'État ". On peut y lire notamment dans l'annexe 3 :

" Une publication ou co-publication assurée par un éditeur privé peut s'avérer plus efficace, moins coûteuse et mieux élaborée qu'une production interne ou simplement sous-traitée, même en cas de publication gratuite ou destinée à une diffusion interne. En effet, l'expérience marchande des éditeurs privés est un facteur d'efficacité de la publication au regard des critères de cible, de support, de composition et de diffusion. "

Externaliser l'édition publique, " dématérialiser " celle-ci au sein du tout-numérique conduisent à long terme à un risque majeur pour des établissements publics comme le CNED ou le CNDP : l'introduction de plus en plus pressante de l'édition privée dans leurs missions d'éditeurs publics auprès des enseignants, voire de " *sponsoring* " (Total au CNDP) mais aussi l'apparition de nouveaux comparses comme Wikipedia, Microsoft, Google, Apple, etc.

Les tenants d'une certaine " innovation pédagogique " recommandent également l'usage du smartphone afin de rendre les élèves et les étudiants plus " *smart* ".

Des programmes sont déjà mis en place par des entreprises comme Student Positive, l'Unesco investit avec le soutien de Nokia dans l'utilisation du téléphone portable en tant qu'outil d'enseignement, Blackboard développe également des applications qui permettent aux étudiants et aux enseignants de mettre à profit leur téléphone en classe ou en dehors de la classe pour étudier. **De plus en plus de plate-formes d'apprentissage sont désormais accessibles à travers une application pour smartphone.**

La Bible de référence des divers plans numériques annoncés ce printemps est incontestablement le rapport Fourgous (237 pages !) publié le 24 février 2012. On en retrouve l'essentiel dans les programmes des deux candidats à la présidentielle.

Un exemple de ce que l'on peut glaner dans ce volumineux rapport : le Learning Center. **Le rapport Fourgous**, sous couvert d'un discours pro-numérique, lance une machine de guerre contre les CDI (Centres de Documentation et d'Information), structures déclarées d'un autre âge, au profit du Learning Center, plus " *bling-bling* ".

Derrière l'alibi du numérique, il s'agit essentiellement de changer peu à peu les missions qui étaient celles du CDI au profit d'une logique qui est celle d'utiliser le CDI rénové comme faire-valoir et instrument de valorisation des chefs d'établissement, de l'inspection générale et des sociétés productrices de contenus. Renommé " Centre de Connaissances et de Culture (CCC) " dans un vademecum de mai 2012 produit par la DGESCO, ce CDI nouveau jour doit même être un projet " nécessairement co-conduit entre l'établissement et la collectivité territoriale ", conseil général ou régional, ce qui restreint l'autonomie pédagogique et le libre choix de l'établissement.

Dans cette vision du CCC, rien n'empêche d'imaginer que les collectivités territoriales auront des visions très " politiques " de son rôle et qu'elles ne chercheront pas à contrôler les contenus numériques et imprimés des établissements, cela pouvant même aller jusqu'à la mainmise du monde économique sur le choix des ressources. Le Learning Center cherche à dissimuler pour mieux les enfermer et les contrôler les savoirs, les notions, les méthodes propres à la documentation. Il ne faudrait pas que, sous couvert d'innovations technologiques, les mis-

sions d'édition publique d'outils de formation et d'accompagnement à destination des enseignants assurées par des établissements comme le CNED ou le CNDP, se voient réduites à la portion congrue ou même tout simplement livrées au domaine privé.

Il ne faudrait pas que le numérique serve d'alibi à la disparition de missions publiques essentielles, comme cela s'est produit, par exemple, avec les IUFM. La formation qui y était dispensée se réduit aujourd'hui à quelques vidéos mises en ligne sous le nom de " tenue de classe ".

Le développement des Espaces Numériques de Travail (ENT) dans le monde de l'éducation et l'éventuelle transformation des CDI en CCC posent d'autres questions.

Tout d'abord concernant les missions des personnels : d'une part elles se trouvent totalement modifiées puisqu'on leur demande de créer des documents numériques, de maîtriser les différents outils permettant leur mise en ligne, cela sans aucune réelle formation ; d'autre part, ces nouvelles tâches entraînent une hausse du temps de travail sans aucune compensation salariale et des modifications des conditions de travail.

Ainsi, dans le vademecum, il est proposé d'ouvrir les CCC " en dehors des horaires scolaires " y compris pendant les vacances scolaires, pour y accueillir en plus des élèves, leurs parents et des adultes en formation continue.

Dans ces conditions, quid du statut des professeurs documentalistes ?

En second lieu, les ENT, sur lesquels se retrouvent ou devront se retrouver les cahiers de texte numériques, les espaces collaboratifs " prof-élèves ", les manuels scolaires, supposent que l'ensemble des familles soit informatisé et ait un accès à internet.

Quoi que certains prétendent, la fracture numérique n'est pas un vain mot et certains élèves seront exclus du système mis en place.

Dans ces conditions, l'École renforcera encore les inégalités sociales au lieu d'aider à les résorber. Il en va de même avec les ENT mis en place par les établissements universitaires pour lesquels les enseignants sont également sollicités pour produire des ressources sans que soient réellement évoquées les conditions de leur exploitation.

Derrière l'usage de ces nouveaux outils, c'est toute la question de la propriété du savoir qui se profile et notamment pour des établissements désormais autonomes qui pourraient estimer à terme que les ressources produites font partie intégrante de leur patrimoine. Nous sommes en effet confrontés ici à l'un des effets pervers - mais prémédité - de la stratégie de Lisbonne visant à instaurer un " marché de la connaissance " : **la création d'un patrimoine immatériel qui tend vers la confiscation des savoirs et leur privatisation.**

La FERC CGT reste attentive à tous ces projets d'" e-école publique ", tant du point de vue des conditions de travail des salariés, que de l'égalité de traitement de l'ensemble des élèves, ainsi que du caractère gratuit et non orienté des ressources.

Elle recommande à tous ses syndicats et syndiqués d'être très attentifs à ce qui pourrait être proposé et mis en œuvre dans leurs secteurs respectifs.



Compte rendu de l'AG de l'IHS FERC du 9 mai 2012

L'Assemblée générale de l'IHS FERC s'est déroulée en présence de 11 camarades dont les représentants de la FERC, de l'UFR-FERC, de la FERC-Sup, du SNTRS, de la FERC-Assoc et des membres du Bureau.

S'étaient faits excuser, Catherine Hostalier, Max Fraisse, Daniel Retureau, Bernard Sarlandie, Oscar Frehan Hernandez.

Les membres présents ont été amenés à faire le point sur l'activité de l'association jugée non satisfaisante par les membres du bureau et les participants même si elle a permis d'enregistrer la rédaction d'une vingtaine de biographies de militants issus de notre Fédération qui sont venues enrichir le dictionnaire du mouvement ouvrier et du mouvement social dit " Le Maitron ".

L'assemblée a souligné la nécessité de poursuivre dans cette direction et recommande à toutes les structures de la Fédération de prendre les dispositions adéquates afin de faire remplir le questionnaire édité par notre IHS, questionnaire servant ensuite de base à la rédaction des biographies proprement dites.

L'assemblée a eu connaissance des rencontres réalisées par le bureau avec quelques-unes des structures de la fédération ayant répondu à sa demande, à savoir : le bureau fédéral le 8 février, le bureau de la CGT Educ'action le 24 janvier et le bureau de la FERC-Sup le 22 mars.

Avec chacune de ces structures les mêmes questions ont été abordées à savoir :

- L'IHS FERC a-t-elle une utilité, à quoi cela peut-il servir et à qui ?

- Les structures sont-elles d'accord pour que l'on continue à faire vivre l'Institut ?

- Si oui avec quels moyens (en militants, notamment ceux qui ne seraient pas engagés déjà dans la vie militante) et pour quoi faire (quelles demandes de recherche émanent des structures) ?

Toutes les structures ont répondu dans la même direction à ces questions. L'utilité d'une IHS de la FERC n'est contestée par personne chacun considérant l'apport qu'un Institut comme celui créé par la FERC pouvait avoir pour l'activité, la réflexion de chacune des composantes, pour la formation des militants notamment des jeunes adhérents qui n'avaient qu'une très vague connaissance de l'histoire de leur organisation.

À partir de ce constat l'ensemble des composantes consultées sont toutes d'accord pour la poursuite de l'activité de l'Institut mais en reconnaissant la difficulté de trouver des militantes et des militants pour la faire vivre.

L'AG considère donc qu'il faut aller chercher les militantes et militants dans les syndicats et là le rôle de la communication de l'IHS est essentiel, comme est essentiel le relais par les composantes des bulletins de IHS-FERC.

Concernant enfin les demandes formulées par les composantes en matière d'activité souhaitée à réaliser par l'IHS, on retrouve souvent les mêmes idées-force à savoir les questions de l'unification syndicale, la réflexion sur les outils, structures syndicales, la place des femmes dans les structures de la fédération, les relations avec l'UGICT...

L'AG a constaté que les rencontres avec les différentes composantes avaient apporté plus de questions que de réponses concrètes, même si cela a permis une meilleure connaissance réciproque, une meilleure appréhension de ce qu'est et pourrait être l'IHS-FERC.

La direction sortante de l'association dans son rapport d'activité a avancé l'idée de créer, pour répondre aux demandes formulées par les composantes, des groupes de travail ayant des objectifs très ciblés correspondant aux demandes formulées.

Certains des membres de l'AG ont considéré qu'il valait mieux, plutôt que de créer des groupes de travail trop formels, s'appuyer sur les travaux existants même s'ils sont sous forme embryonnaire pour leur donner corps, et qu'il fallait donc commencer par faire une recherche sur l'existant avant de se lancer dans des travaux nouveaux. L'objectif étant par cette démarche d'associer ceux qui auraient déjà produit dans le domaine de l'histoire sociale.

D'autres participants n'ont pas partagé pleinement cette démarche, sans néanmoins l'opposer frontalement à une activité de recherche plus structurée ayant véritablement un caractère historique.



Plateforme revendicative contre les LGBT-phobies en milieu scolaire

Lors de son dernier congrès, la FERC adoptait une fiche revendicative qui établissait que la fédération entendait " *lutter contre l'ensemble des discriminations, quelle qu'en soit la nature, qu'elles soient prohibées et inscrites dans les critères de la loi ou qu'elles soient encore " légales "* " .

Nous rappelions alors que nous devions " *participer à différents collectifs (fédéraux, confédéraux et intersyndicaux) et y prendre toute [notre] place afin de faire avancer [nos] revendications "* .

C'est dans cet esprit que depuis 2004 la FERC œuvre dans le Collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire, qui regroupe plusieurs organisations de salariés, de lycéens, d'étudiants et de parents d'élèves. Le travail de plusieurs années a abouti le 15 mai dernier à la présentation en conférence de presse d'une plateforme revendicative, adoptée par la Commission Exécutive Fédérale de mars dernier et commune à l'ensemble des organisations du Collectif.

Loin d'être une discrimination anodine dans la communauté éducative (tant au niveau scolaire qu'au niveau universitaire), les LGBTphobies sont en recrudescence ces dernières années, avec pour conséquence une grande souffrance des personnes discriminées et harcelées.

C'est ce que montre le dernier rapport de SOS Homophobie qui note une augmentation dans les appels de jeunes et de personnels. C'est aussi ce que dénonce une consultation internationale de l'UNESCO portant sur cette question et dont le rapport a été présenté le 16 mai dernier à Paris. Cette situation a incité le Comité Syndical

Européen de l'Education, la Confédération Européenne des Syndicats et la branche européenne de l'ILGA à s'engager dans la lutte contre cette discrimination en tant que telle " *dans les écoles, sur les lieux de travail et au sein de la société en général "* .

Dans un communiqué commun, ils rappellent que " *des solutions existent et dépendent des décideurs au niveau national et européen, des organisations de la société civile et de syndicats représentant les enseignants et le personnel scolaire "* .

La plate-forme revendicative qu'a faite sienne la FERC est en total accord avec l'ensemble de ces constats.



Pour lutter contre les discriminations et le harcèlement LGBT-phobes, nous revendiquons notamment :

- Une réelle prise en compte des actes et propos discriminatoires en milieu scolaire et universitaire, et la remontée au niveau des différents ministères pour qu'ils puissent agir en conséquence.
- Une information à l'ensemble de la communauté éducative sur le sujet avec la promotion de campagnes institutionnelles et d'initiatives sur la lutte contre les LGBTphobies ; la mise en place d'assises nationales ; l'organisation de temps forts dans les établissements scolaires pour lutter contre l'ensemble des discriminations.
- Une réelle formation des jeunes sur ce thème, qui passe par une révision

des manuels scolaires, de l'éducation à la sexualité, par une formation plus poussée des représentants des élèves (délégués, représentants au CA, au CAVL). Cette formation, tout en s'adaptant à chaque niveau, doit se faire dès le primaire.

- Une formation initiale et continue de l'ensemble des personnels, y compris les personnels de direction et ceux des Directions des Ressources Humaines, sur la question des discriminations et en particulier des LGBTphobies.

- Un renforcement du cadre juridique et de la protection des personnels qui passe par la reconnaissance du rôle des instances représentatives des personnels, élus et mandatés aux CAP, CT et CHSCT ; l'application efficiente de la Charte égalité de la Fonction Publique ; l'accompagnement individuel et la défense des personnes victimes par l'administration ; la conquête de nouveaux droits concernant la parentalité ou encore des droits pour les personnes en transition d'identité de genre.

Une première revendication à mettre en œuvre pour faire aboutir l'ensemble des autres devra être la mise en place, au MEN, de groupes de travail spécifiques à chaque discrimination auxquels participeront les organisations syndicales des personnels, des élèves, les organisations de parents d'élèves ainsi que les associations participant à la lutte contre les discriminations.

La FERC, au sein du Collectif, va demander à être reçue par le nouveau pouvoir en place pour porter ces revendications. Mais c'est aussi aux syndicats de les porter auprès de leur administration à quelque niveau que ce soit. [Vous pouvez retrouver la plate-forme complète sur le site de la FERC.](#)

L'enseignement supérieur de l'architecture : des mesures urgentes s'imposent

C'est peu de le dire, la France accorde insuffisamment de place à l'enseignement de l'architecture.

Nous formons beaucoup moins d'architectes que nos voisins européens et trop peu pour remplacer les effectifs qui partiront en retraite ces toutes prochaines années (40 % de la profession dans les 10 ans).

Dans le même temps, le nombre des candidats en première année d'études supérieures en architecture ne cesse d'augmenter, témoignant d'un intérêt accru et constant pour cette filière, pour cette formation de haut niveau et les métiers auxquels elle conduit.

Mais dans le contexte de pénurie que connaissent les Ecoles nationales supérieures d'architecture, seul 1 bachelier sur 15 qui le souhaitent, a pu être admis lors de la dernière rentrée universitaire.

À l'autre bout, 90 % des diplômés trouvent leur premier emploi en moins de six mois. Cherchez l'erreur !

Plantons rapidement le décor...

* Les études d'architecture sont dispensées par 20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) placées sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication depuis 1995. Les 20 ENSA accueillent aujourd'hui 18 400 étudiants, dont 40 % dans les 6 écoles d'Ile-de-France.

Deux autres écoles délivrent également des formations menant à des diplômes reconnus équivalents aux diplômes nationaux par le ministère de la culture : l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) à Strasbourg et l'Ecole spéciale d'architecture (ESA) à Paris, école privée.

* Avec moins de 30 étudiants en architecture pour 100 000 habitants, la France se situe en dessous de la moyenne européenne et l'écart ne cesse de se creuser (on en dénombre, par exemple, environ 130 en Italie, 120 en Autriche, 80 au Portugal, 67 en Belgique, 55 en Allemagne comme en Espagne).

Rappelons en outre que le nombre d'architectes rapporté au nombre d'habitants est, en France, l'un des plus faibles d'Europe : 45 architectes pour 100 000 habitants, contre une moyenne à 88 pour l'Europe. Une situation intenable pour notre pays et son développement face aux défis de l'avenir !

* Le coût de l'étudiant de l'enseignement de l'architecture, environ 7 000 euros par an, est bien inférieur à celui de nombreuses autres filières universitaires et moitié moins que celui des ingénieurs et des classes préparatoires aux grandes écoles. La dépense moyenne de l'Etat par étudiant, tous domaines confondus, est de 11 260 euros !

* Les ENSA, comme d'ailleurs les autres établissements d'enseignement du ministère de la Culture, n'ont aucunement bénéficié du plan de 5 milliards d'euros pour l'enseignement supérieur décidé par le précédent Président de la République alors qu'ils contribuent pleinement à l'offre nationale aux côtés des universités et des grandes écoles.

* Les ENSA ont subi, elles aussi, les restrictions budgétaires et les effets de la RGPP. Dans la majorité des écoles, la tension sur les moyens humains et de fonctionnement a franchi le seuil critique. Ces dernières années ont vu sensiblement augmenter les frais à la charge des étudiants, les droits d'inscription pour le cycle de la licence

ayant progressé de 38 % à la rentrée 2009/2010, et une somme forfaitaire de 35 euros étant dorénavant exigée pour chaque pré-inscription en première année (cette somme est exigée par chaque école ; aussi, un étudiant désirant passer le test d'entrée dans 4 ENSA devra globalement s'acquitter d'un montant de 140 euros, ...et cela dans un contexte de paupérisation accrue de la jeunesse, particulièrement sensible dans le monde étudiant).

Cela n'agit assurément pas en faveur d'une démocratisation de l'enseignement de l'architecture, qui recense déjà une forte proportion d'étudiants (près de 60%) dont les parents exercent des emplois supérieurs, de cadres ou chefs d'entreprises, ou une activité libérale.

La profession comme les principaux acteurs de la production du cadre de vie, et bien entendu les ENSA (leurs instances élues, la communauté enseignante, les personnels, leurs organisations représentatives) et les étudiants dénoncent unanimement cette situation.

L'ensemble des directeurs des ENSA vient même de rendre public il y a tout juste un mois une lettre ouverte aux élus de la Nation (www.grandes-ecoles-architecture.com).

Avec la réforme LMD de 2005, l'enseignement de l'architecture est devenu un enseignement pleinement et solidement inscrit dans l'enseignement supérieur national et européen, qui répond aux exigences de formation universitaire, un doctorat a été reconnu à cette occasion.

Cette réforme s'est opérée en préservant les spécificités de l'enseignement de l'architecture, en particulier l'enseignement du projet qui le fonde.

La recherche architecturale et urbaine, qui est nécessairement, du fait de son histoire et de son objet, pluridisciplinaire, s'est développée dans les ENSA depuis les années 70, et elle est aujourd'hui bien implantée à travers un ensemble de structures bien identifiées et scientifiquement productives qui contribuent à produire une connaissance utile à l'enseignement.

Les ENSA ont intégré les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et les écoles doctorales.

Plusieurs centaines de conventions de partenariat et d'échanges pédagogiques lient les ENSA avec des universités et grandes écoles à l'étranger.

* Cependant, les ENSA demeurent aujourd'hui de " simples " établissements publics administratifs (EPA), et ne détiennent pas le statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), statut de droit commun des établissements d'enseignement supérieur. C'était pourtant un engagement pris par le Ministre de la culture au moment de la réforme LMD, pour fin 2006 !

* Se pose encore et toujours un problème de reconnaissance et surtout de statut des enseignants dont nombreux sont engagés dans la recherche, qui a atteint son comble avec les évaluations de l'AERES : les chercheurs et laboratoires sont évalués de la même manière et sur les mêmes critères que les universitaires alors que, dans les ENSA, il n'a pas été créé de statut d'enseignant-chercheur, prévoyant 192 heures d'enseignement (contre 320 heures dans les ENSA) et des grilles indiciaires/d'avancement différentes malgré le passage au LMD, les crédits de recherche sont stagnants depuis 1995.

* Les ENSA sont en grande difficulté pour répondre à l'exigence de la qualité de l'enseignement, au développe-

ment de leur recherche et de leur capacité d'innovation avec les moyens qui leur sont octroyés.

La réforme LMD a été menée à moyens humains constants sans tenir compte de la charge de travail supplémentaire très importante qui en a résulté pour les services administratifs, déjà amplement sous-dotés.

Une autre source de tension est l'absence de progression de carrière et de progression salariale, pour les personnels titulaires comme pour les contractuels, bien plus grave dans les ENSA que dans d'autres secteurs du ministère de la culture.

* De surcroît, reste entier le problème de l'ultra-précarité de quelques centaines d'enseignants, assurant un bon tiers des besoins d'enseignement des ENSA (des besoins permanents dans de nombreux cas), ce qui montre l'étendue des emplois d'enseignants titulaires à créer.

* Enfin, les restructurations liées à la RGPP ont considérablement fragilisé et déstabilisé le secteur des écoles d'architecture.

La disparition de l'architecture dans la titulature des directions d'administration centrale de la Culture a provoqué de vives réactions dans le champ professionnel et même bien au-delà.

Elle a réactivé l'idée, dans certains esprits, d'un rattachement des ENSA au ministère chargé de l'écologie, du développement durable, de l'aménagement du territoire et du logement, selon ses différentes appellations ; l'expérience passée ne plaide cependant pas, en faveur de cette option.

D'autres voix se sont par ailleurs exprimées en faveur d'un rattachement au ministère chargé de l'enseignement supérieur.

La CGT, qui pèse près de 40 % de représentativité dans les ENSA, se bat sur de nombreux fronts à la fois:

- Les ENSA doivent être érigées en EPSCP ; le statut d'enseignant-chercheur doit y être créé.

- Il est urgent de rompre avec la politique malthusienne s'appliquant aux étudiants qui souhaitent accéder à la formation d'architecte. Il serait possible d'envisager immédiatement de passer de 18 400 étudiants à 20 000 étudiants sans remettre en question le périmètre actuel des écoles.

- Parallèlement, un plan national de 5 ans doit être décidé pour permettre d'élever progressivement ce chiffre. Celui-ci doit prévoir, sur la même durée, un accroissement significatif des moyens humains et financiers des ENSA, et de nouveaux investissements, sans lesquels rien ne sera possible. Les ressources à mobiliser sont loin d'être hors d'atteinte s'ils sont échelonnés sur les cinq années du mandat du nouveau Président de la République.

- L'enseignement de l'architecture n'a pas bénéficié des crédits du Grand emprunt en faveur de l'enseignement supérieur. Pourquoi ne pas envisager une contribution à hauteur du pourcentage des étudiants en architecture au sein de l'ensemble de la communauté estudiantine française ? Ce ne serait pas un effort très lourd à absorber !

- Des discussions doivent rapidement être ouvertes concernant les effectifs, la gestion prévisionnelle des emplois administratifs, techniques et enseignants, les déroulements de carrière des personnels, l'éradication de la précarité dans les ENSA, ce qui exige en particulier d'importantes créations de postes d'enseignants titulaires.

ÉDITORIAL

Le résultat de l'élection présidentielle exprime un désaveu pour Nicolas Sarkozy, sa politique autoritaire, antisociale et sa façon de gouverner. Il en est de même pour son gouvernement et les forces politiques qui l'ont soutenu.

La CGT s'en félicite et poursuivra son combat contre la division, les idées d'extrême-droite et les discriminations, pour le " travailler et vivre ensemble ".

Ce contexte doit permettre un véritable changement avec des mesures immédiates permettant l'amélioration des conditions de vie des salariés actifs, retraités et privés d'emploi, mais aussi une autre répartition des richesses au service de l'humain.

Pour ce faire, il faudra que le nouveau gouvernement avec sa majorité, si elle existe (au moment où cet édito est écrit les élections législatives n'ont pas eu lieu) aille au-delà de quelques réformes, il sera donc nécessaire que les salariés pèsent de tout leur poids.

En effet plusieurs dossiers sont sur la table.

La protection sociale dont les cotisations, qu'elles soient payées par le salarié ou l'employeur, représentent une part socialisée de la rémunération.

C'est la contrepartie directe du travail effectué. Cette partie de la rémunération est répartie solidairement selon les besoins de chacun au cours de sa vie, maladie, aide à la famille, retraite etc. C'est un système à la fois égalitaire et imprégné d'un idéal de fraternité.

La CGT, si elle ne nie pas la nécessité d'améliorer la provenance des ressources, est opposée à tout système qui remettrait en cause les principes évoqués plus haut.

La CGT a des propositions à faire à ce sujet, augmentation des salaires (SMIC à 1700 euros) et des pensions de retraite, suppression des exonérations des cotisations sociales patronales, taxation des revenus financiers et développement d'une politique favorisant les investissements créateurs d'emplois.

Si pour la retraite, un pas a été fait pour permettre à certains de bénéficier de la retraite à 60 ans, on est encore loin de l'abrogation de la loi généralisant le départ à 62 ans.

L'emploi, qui était déjà une préoccupation avant les élections, continue à se dégrader, beaucoup de plans sociaux ayant été différés (45 000 emplois selon la CGT).

Ces dossiers ont été présentés par la délégation CGT reçue par le premier ministre le 29 mai dernier.

Pour la suite nous verrons après les réunions prévues en juin et juillet.

Que peuvent attendre les retraités de la nouvelle donne politique ?

Ils peuvent espérer que la perte d'autonomie ne soit pas traitée de la même façon que par le gouvernement précédent et donc renvoyée à une solution individuelle, c'est-à-dire une manne pour les compagnies d'assurance avec à la clef un renforcement de la spéculation financière.

Tout autre est la proposition de la CGT avec la création d'un risque supplémentaire dans le cadre de la sécurité sociale, c'est-à-dire une couverture solidaire. Ils peuvent espérer aussi que la casse des services publics cesse et ainsi retrouver un bureau de poste à proximité, un hôpital répondant à leurs besoins spécifiques sans avoir à parcourir des dizaines et des dizaines de kilomètres etc.

Tout cela n'est pas exorbitant mais il faudra certainement malgré tout, ne pas attendre que cela "tombe tout rôti" de par la bienveillance du nouveau pouvoir.

Pour ce qui concerne les salariés et la CGT, il est évident qu'il faudra comme toujours lutter pour obtenir des avancées, peut-être avec moins de mépris de la part de nos interlocuteurs gouvernementaux, mais n'attendons pas 5 ans, avec le risque d'un vote de désespoir lors des prochaines élections nationales et ses conséquences.

Pour mener ce combat et créer un rapport de force favorable, le renforcement de la CGT est un impératif pour les actifs mais aussi pour les retraités, avec comme premier objectif la prise en compte par tous de la continuité syndicale. On ne peut se satisfaire de la situation actuelle avec l'érosion des adhérents retraités, à part pour quelques unions fédérales de retraités.

Notre UFR compte sur la mobilisation de tous et principalement de nos camarades actifs qui, doivent comprendre qu'un syndiqué perdu lors de son départ à la retraite est une perte pour toute la CGT.

Les unions confédérales de retraités ont décidé de demander à rencontrer les groupes parlementaires en septembre après s'être adressées à eux sur les revendications des retraités : le pouvoir d'achat, l'accès aux soins, la perte d'autonomie. Une conférence de presse est prévue à l'issue de ces réunions.

Alors le seul moyen de gagner est à la fois simple, bien que demandant beaucoup de détermination et d'énergie, c'est le renforcement de toute la CGT et la mobilisation massive des salariés : actifs, privés d'emplois et retraités.

► Par Jean-Paul AUGIRON
Membre de la CE UFR

Mutualité (suite)

Une MUTUELLE " sur mesure "

Dans le " Lien " de mars 2012 (page 20), nous vous avons parlé d'une Mutuelle mise en place par nos camarades du Syndicat CGT de l'AFPA en faveur des salariés prenant leur retraite à laquelle pourraient adhérer ceux et celles qui lisent cet article et qui, salariés du privé comme du public qui sont à la recherche d'une " bonne mutuelle " au moment de quitter le monde du travail salarié.

Une bonne mutuelle !

Qui répond bien à nos exigences de retraités et de syndicalistes : en prenant en compte une santé, devenant au fil des ans, plus fragile, des revenus plus modestes et du choix délibéré d'une gestion démocratique par et pour les adhérents.

La philosophie des négociateurs de cette " complémentaire santé mutualiste " a été d'obtenir la protection la meilleure possible en termes de remboursements pour des cotisations les plus justes possibles. Et ce, dans un organisme géré par ses adhérents qui, élus, rendent compte de leur gestion. Une mutuelle pluri-générationnelle qui permette aussi l'adhésion des membres actifs de la famille ainsi que des enfants et qui agit aussi dans le cadre de la prévention.

Une proposition de l'UFR ouverte à tous

Nous avons décidé de promouvoir ce " service " car promouvoir une bonne mutuelle est un acte militant : la participation de chaque adhérent au fonctionnement des instances de direction de sa mutuelle est la garantie d'une saine gestion et du respect de chacun.

Par ailleurs, plus il y aura d'adhérents à " notre régime ", la Mutuelle Familiale Centre Auvergne, et plus les cotisations baisseront.

N'importe quel retraité, du secteur privé " en peine " de mutuelle au moment de quitter son entreprise ou du secteur public peu satisfait de son régime mutualiste, ainsi que les membres de sa famille, s'il le souhaite, peut faire la demande d'un dossier d'inscription que nous tenons à sa disposition : tous renseignements en s'adressant à (micheledouville@yahoo.fr).

Comment ça marche ?

Aujourd'hui, l'adhésion est nationale ainsi que le traitement des dossiers avec un correspondant particulier identifié ; mais après les 2 premières années de mise en route, des correspondants régionaux seront " installés ".

- Pas de délai de carence : les prestations sont servies aussitôt l'adhésion concrétisée.

- Pas de surcotisation selon la tranche d'âge considérée.

- Pas de dossier de santé exigé pour l'admission d'un adhérent.

Pour les pensions les plus faibles :

Vous pouvez demander la CMUC auprès de votre caisse de sécurité sociale, les droits sont ouverts à partir du revenu annuel :

de 10 491€ pour 1 personne
de 15 737€ pour 2 personnes
de 18 884€ pour 3 personnes
de 22 032 € pour 4 personnes.

Si vous dépassez de peu les montants ci-dessus vous avez le droit à une aide de la sécurité sociale pour adhérer à une mutuelle qui est de :

pour les - de 16 ans : de 100 € par an
pour les 16 à 49 ans : de 200 € par an
pour les 50 à 59 ans : de 350 €
pour les 60 ans et + : de 500 € par an.

Pour les personnes au-dessus du plafond de la Sécurité sociale ne pouvant pas obtenir la CMUC ou l'aide de la sécurité sociale, des aides pour adhérer à " une complémentaire santé " peuvent être obtenues auprès des conseils régionaux.

Leur montant varie selon les régions : se renseigner auprès des mairies, le dossier peut être monté par les CCAS.

► Par **Annick GUILLOCHON**
et **Michèle DOUVILLE**

MGEN Assemblée générale de Loire-Atlantique

Au cours de cette assemblée départementale, Marc TRANCHAT du bureau national de la MGEN a apporté des précisions sur la taxe des mutuelles (11%) par rapport aux engagements du Président de la République. La MGEN sera vigilante pour faire annuler cette taxe.

Le terme " d'économie humaine " avec les principes de " solidarité " et de " responsabilité " a été longuement expliqué dans le rapport d'activité.

Un débat sur la perte d'autonomie a eu lieu en fin de cette AG, avec un rapport fort de Marc TRANCHAT pour une gestion de la perte d'autonomie dans une 5^è branche de la Sécurité sociale, position qui est celle de la CGT.

En Loire Atlantique, les élections au comité de section ont permis de faire entrer 3 syndiqués CGT sur 4 candidats pour 11 places, ce qui prouve que nous pouvons assurer notre contrôle démocratique dans la MGEN. Il est vrai que les candidatures sont individuelles, sans appartenance syndicale. Cela n'empêchera pas nos camarades d'apporter nos idées CGT.

► Par **Roland PACOUTET, CE de l'UFR**

Quelle prise en charge pour l'aide à l'autonomie ?

En mars 2011, Le Lien n° 166 de mars 2011 publiait déjà un article sur l'aide à l'autonomie ; peu avant, le magazine Vie nouvelle (n° 160) publiait un dossier sur le même sujet, enfin, le site internet de l'UCR présente en permanence un ensemble de dossiers tenus à jour.

Il ne s'agit pas avec ce nouvel article de répéter ou " d'enfoncer le clou ", mais de prendre en compte ce qui a changé dans le paysage.

Rappelons que le précédent gouvernement renvoyé par le vote populaire avait brandi l'annonce d'une réforme de la dépendance qui devait aboutir au plus tard en juin 2011 : après de nombreux rapports, groupes de travail... journées de rencontre, on n'a pu que se réjouir que le président de la République ait reculé et que cette décision n'ait pas abouti car elle faisait une large place aux assurances privées, au recours sur patrimoine, et aux aidants familiaux, mettant dans la balance comme pour la " réforme " des retraites le poids de la " dette " que nous laissons à nos enfants.

À ce qui pouvait passer comme le dernier chantier de Sarkozy et qu'il n'a pas mis en oeuvre, succèdent de nouvelles propositions.

Le PS a adopté un texte en juillet 2011 qui se pose résolument contre ce qu'avançait Sarkozy. Sur plusieurs points, il rejoint les propositions de la CGT, en contredisant l'évaluation du poids financier pour les années à venir, en avançant l'idée de la reconnaissance d'un droit universel à la compensation de la perte d'autonomie, en proposant " l'accessibilité de la société ", par exemple, en changeant en profondeur l'urbanisme , en révolutionnant les ser-

vices publics pour passer de l'égalité formelle à l'égalité réelle.

Le projet propose que l'aide à l'autonomie constitue un nouveau champ de la protection sociale, met en valeur la nécessité de la prévention ; il veut également que le rôle des Conseils généraux soit conforté et que leur part financière soit mieux partagée avec l'Etat.

De nombreuses propositions sont exposées dans ce document mais le point qui nous paraît particulièrement important est l'insistance sur la formation des personnels.

Pendant ce temps, notre organisation a beaucoup travaillé et renforcé les propositions qu'elle avance.

D'abord elle réaffirme que le risque de perte d'autonomie n'atteint pas de la même façon les cadres et professions intellectuelles (2,2%) et les ouvriers (5,4%). Le respect de la santé au travail, la prévention sont des points importants à prendre en compte.

C'est bien la Sécurité sociale qui doit prendre en charge l'aide à l'autonomie dans le cadre d'un nouveau droit, mais la CGT s'oppose à l'instauration d'un " cinquième risque " qui ferait de " personne dépendante " une population à part. Rappelons que de notre point de vue, la vieillesse est un âge de la vie, pas une maladie ni une tare.

La prévention tout au long de la vie est capitale pour une vraie politique de santé : protection maternelle et infantile, médecine scolaire, médecine du travail, toutes profondément réformées pour prendre en charge cette prévention et permettre une vieillesse sereine.

► Par Catherine LEFEBVRE
Membre de la CE UFR

Un coût insupportable ?

1,2 millions de bénéficiaires de l'APA = 6,7% des 16,4 millions de personnes de plus de 60 ans. 7% de ces dernières sont touchées par une perte d'autonomie partielle ou totale, 50 % des plus de 80 ans

Dépense publique consacrée à la prise en charge de la perte d'autonomie : 1,3 % du PIB en 2010 = 24 milliards, dont

- 14 milliards pour les dépenses de soins (normalement assumées par l'Assurance maladie),
- 1,9 milliard pour l'hébergement,
- 6,8 milliards (1/3 CNSA, 2/3 départements pour l'APA, etc.) c'est-à-dire un coût équivalent, même si cela est important, à 10% du budget de la protection sociale, 1 point de PIB de ce coût étant égal à celui d'un enfant de 10 ans,
- 1,5 milliard pour les personnes faiblement dépendantes.

On voit que le coût réel de la perte d'autonomie des personnes âgées équivaut à 6,8 milliards qui pourraient monter au plus à 8 milliards.

Pas si cher que ça !



Maintien à domicile

Bien sûr, la plupart des personnes âgées souhaitent leur maintien chez elles, dans leur milieu, avec leurs amis et souvent leur famille (heureusement d'ailleurs vu le peu de " lits " ouverts et surtout accessibles aux retraités).

Ce qui nous met sur la voie de la nécessité de l'adaptation du logement, particulièrement pour éviter les accidents très nombreux, de l'aménagement de l'environnement plus large, permettant la circulation, les contacts et bien sûr, l'aide à domicile dont nous allons reparler.

Ce service d'aide à domicile doit éviter un recours excessif aux aidants familiaux et former un réseau coordonné de soins et d'aide, même occasionnelle.

Même si le projet de l'actuel gouvernement semble plus proche de celui élaboré par la CGT, ne doutons pas que la plus grande vigilance reste de mise, d'abord pour que les décisions soient à l'ordre du jour de la représentation nationale sans retard et que l'ensemble des points soient débattus et donnent lieu à des lois satisfaisantes pour tous les concernés, actuels et futurs.



Service à la personne (SAP) ou Assistante de vie

Ces personnels de l'aide à domicile doivent être respectés.

On sait que la CGT n'a pas signé la nouvelle convention collective unique : elle paraissait particulièrement injuste, d'ailleurs à part deux organisations syndicales, la plupart des signataires sont des organisations d'employeurs !

Dans tout le pays les principaux intéressés se sont mobilisés contre ce texte. Dans un milieu où domine temps partiel et la précarité, particulièrement féminisé (94% sont des femmes), s'affirme l'exigence d'un statut de haut niveau qui reconnaisse leur qualification.

La formation pour permettre un service de haute qualité et des relations apaisées avec les vieilles personnes, est indispensable. Même si l'on peut admettre qu'aucun diplôme ne soit exigible pour cet emploi, des formations nationales (DEAVS) existent et les employées doivent être encouragées à l'obtenir, en alternance par exemple.

Les conditions sont dures : alors que ces SAP sont des gisements d'emplois partout en France, on ne peut que constater des suppressions de postes, donc une dégradation des conditions de travail, déjà mauvaises. Les conditions d'attribution de l'APA se sont durcies et de ce fait, le " reste à charge " pour les anciens devient insupportable.

Devant cette situation, la CGT propose un financement national solidaire dans le cadre de la Sécurité sociale. Là encore, comme pour l'aide à l'autonomie, le Parti socialiste affirme cette volonté. Mais notre vigilance devra rester entière pour que nos camarades obtiennent la satisfaction de leurs revendications.

► Par Catherine LEFEBVRE
Membre de la CE UFR



Adresses électroniques

Les retraités ont particulièrement besoin d'informations, aussi l'UFR envoie à ceux qui nous ont fourni leur adresse mail des informations quotidiennes.

Si vous êtes intéressé(e)s par nos envois, n'hésitez pas à nous fournir votre mail à :

ferc.ufr@ferc.cgt.fr